

**Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de Châtelleraut
78 boulevard Blossac
BP 619
86100 CHATELLERAULT**

Fontaine-le-Comte, le 4 avril 2017

Objet : Enquête publique Les Nonnes - Châtelleraut

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Comme convenu au cours de votre permanence du 3 avril 2017, je vous confirme par écrit mes observations.

Suite à l'arrêté préfectoral n°2017-DRCLAJ/BUPPE-027 en date du 16 février 2017 relatif à la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque par la société Solaire parc A 160 au lieu-dit « Nonnes Sud » à Châtelleraut, je vous prie de bien vouloir prendre en compte les demandes suivantes.

L'avis de l'autorité environnemental en date du 30 décembre 2015, fait état de l'étude d'impact et a listé que l'étude faune flore était succincte et ne permettait pas de conclure à l'absence d'espèces protégées sur le site. Une deuxième étude complémentaire faune/flore a été réalisée en septembre 2016 par LES SNATS.

Il suffit de lire l'étude pour constater pour la flore, la présence d'une espèce d'intérêt patrimoniale fort à très fort et de quatre espèces patrimoniales d'intérêt moyen à fort.

Pour la faune onze espèces de mammifère ont été noté sur le site dont trois espèces de chauves-souris.

Même si nous sommes dans un milieu à faible enjeu environnemental, un projet qui affirme être écologique ne peut s'affranchir d'apporter des mesures favorables à la nature.

A ce titre nous demandons que ce projet propose des mesures d'accompagnement, favorable à la petite faune. Dans d'autres projets de ce type il est proposé pour assurer la continuité écologique, la construction d'un mur de pierre pour les reptiles et pour l'avifaune la mise en place de nouvelles haies en remplacement des arbres présents détruits par le projet. Ainsi qu'une clôture perméable à la petite faune.

Il est écrit dans ce projet « pour les chauves-souris la plantation de la haie en bordure Est, maintiendra l'activité des chiroptères sur le site », or cette haie se trouve dans l'axe des lignes électriques ce qui imposera une taille régulière, de fait non propice aux chiroptères et aux oiseaux.

Une plantation d'une haie vive sur la limite nord aurait un intérêt écologique réel.

Pour la flore nous notons qu'une fauche tardive annuelle est préconisée.

En raison de la présence de déchets à des profondeurs très variable, la ville de Châtelleraut propriétaire du site a lancé dès 2006, une étude des sols. La présence de polluants a été confirmée et une deuxième étude des sols par la HPC Envirotec a été réalisée en 2011. Les 120 fouilles effectuées ont mis en évidence la présence de nombreux polluants (arsenic, cadmium cuivre, nickel, zinc et ou mercure au sein des sols /déchets en place jusqu'au moins de 4,6 mètres de profondeur).

Pourquoi l'intégralité de l'étude n'est-elle pas consultable dans ce dossier ? Prendre connaissance du dossier de l'enquête publique dont l'étude d'impact fait partie est bien le droit des citoyens ?

Ce rapport a obligé la ville De Châtelleraut, pour ne pas implanter sur ce site des panneaux solaires avec pieux, à reconduire l'appel d'offre initial. Et pour le porteur de projet à financer une étude géotechnique pour préciser les types de fondations.

L'affirmation dans le dossier présenté, que le sol ne sera pas nivelé, me semble peu crédible. Il suffit de se rendre sur place pour constater que des travaux de surface sont indispensables. Arrachage des arbres, élimination des monticules de terre, ce qui a déjà été en partie réalisé avec un engin mécanique, en est la preuve. De même, il est indiqué que les poteaux de clôture seront enterrés de 0,09 mètre ! Or, dans le plan de clôture joint, les plots de fixation des poteaux ont une dimension de 0,20 m.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, Vienne Nature qui soutient les énergies alternatives, demande à ce que l'avis favorable soit conditionné à l'obligation d'annexer à ce projet une note d'engagement sur les mesures favorables à la continuité écologique. Et compte-tenu de l'existant, il est demandé à ce que des préconisations relatives à la protection des ouvriers en phase chantier soient énoncées en fonction du rapport (HPC-T2A 11,460 a) d'analyse des sols et de ses conclusions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Michel Levasseur

